

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n° 24 du 11/08/09

Grandes cultures

Betteraves sucrières

Observations Teignes

Les captures sont stables cette semaine à Reignat (5) et Cognat-Lyonne (1), et en forte augmentation à Charmes (14)

Il n'y a pas de larves au cœur des betteraves.

La première intervention est à réaliser dès que 10 % des plantes sont colonisées.

Maladies foliaires

Nos observations de cette semaine montrent une importante progression des tâches de cercosporiose ainsi que quelques attaques d'oïdium.

Suivant les parcelles, les taux de présence de cercosporiose sur les feuilles vont de 6 à 65 %, avec des taux plus faibles sur les variétés dites tolérantes (bon comportement de celles-ci jusqu'à maintenant).

Le seuil pour les traitements d'août est de 20% pour la cercosporiose et de 30 % pour l'oïdium.

Il faut veiller à ne pas dépasser un intervalle de 21 jours entre deux traitements.

Attention à la date limite avant récolte notamment pour les parcelles arrachées en début de campagne.

Noctuelles défoliatrices

Il n'y a pas d'attaque de noctuelles actuellement, les trous dans les feuilles proviennent de l'infestation de fin juin ou des orages de grêle du samedi 1^{er} août.

Le seuil d'intervention est à 50% des feuilles montrant des morsures récentes.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon@allier.chambagri.fr 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Cetiom, Arvalis et la Draaf-Sral, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture de l'Allier, du Puy de Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal, Clb, Coopaval, Domagri, Ets Cassier, Limagrain, Ets Chassin, Jeudy SA, Sica Bb, Sarl Bastin, les lycées de Marmilhat, Neuvy, Durdal-Larequille et Le Breuil/ Couze, Ets Combronde, Tardif, Tivagrain, Phytosem, Descreaux, Dodat, Coopaca, Thivat Venuat, Fredon, Agrisudest Centre, Altitude, Equation, Coop Eurea, le Ceta Val de Morge, le Ceta Limagne et des agriculteurs, la Sucrierie de BOURDON, le Centre Technique Betteravier des Limagnes

